



## ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

### relatif à la nomination de Frédéric Jacot au grade de lieutenant au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 4 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012 ;

vu l'article 11.1 du règlement de la défense contre les incendies ainsi que de la police du feu régionale, du 17 février 2014 ;

vu le rapport présenté par l'état-major ;

sur la proposition du dicastère de la sécurité,

#### arrête :

#### Nomination

#### Article premier :

M. Frédéric Jacot est nommé au grade de lieutenant au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz.

#### Entrée en vigueur

#### Art. 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Val-de-Ruz, le 15 février 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Le chancelier

A.-C. Pellissier

P. Godat

**Distribution (en original) :**

- **Dicastère de la sécurité** **1**
- **Chancellerie** **1**
- **M. Frédéric Jacot** **1**
- **Inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers** **1**